

# MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION

N°2024-31

### Marché public de travaux pour l'extension de cinq classes de l'école élémentaire Jean de La Fontaine 2021-05 Avenant n°01 Lot 01 – VRD – ESPACES VERTS

**Le Maire de la Commune de Saint-Jory,**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment "**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**";

#### DECIDE

**Art. 1** – Suite au marché cité en objet, notifié le 03/11/2022, il est nécessaire de conclure un avenant.

**Art. 2** – L'avenant N°02 du lot 01 « VRD et Espaces Verts » a pour objet la purge des fondations existantes et la création de la nouvelle fondation. Pour rappel, afin de permettre la création de la plateforme livraison chantier, l'entreprise avait démolie e mur existant en essayant de garder les fondations. Au moment de la reconstruction du mur, l'entreprise s'est aperçue finalement qu'il n'était pas possible de les réutiliser.

Ces travaux représentent une plus-value du marché public de 6 950.24€ HT.

De plus, l'avenant régularise des prestations du marché non réalisées, d'une part le dévoiement des réseaux et d'autre part la diminution du poste « plantation haie ». Cette régularisation engendre une moins-value de - 3 186.89€ HT.

**Art. 3** – L'incidence financière est + 3 763.35€ hors taxes, soit + 17.42% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 26/11/2024

  
La Maire  
DENOUVION Victor

Publié le : 04/12/2024